



CONSEIL ECONOMIQUE  
et Social

A RUMORE AU PARLAI 2/2107

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1990/77  
20 février 1990

FRANCAIS  
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarante-sixième session  
Point 3 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

Lettre datée du 13 février 1990, adressée à la Présidente de la Commission des droits de l'homme par le Représentant permanent de la République de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de m'adresser à vous pour vous exprimer les réserves de Cuba aux pouvoirs présentés par un prétendu gouvernement du Panama au Sous-Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, M. Jan Martenson, accréditant une délégation à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-sixième session.

Comme on sait, depuis l'invasion militaire du Panama par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique, le pouvoir dans ce pays est exercé par le chef du commandement sud des Etats-Unis, qui dirige les forces d'occupation. Mon gouvernement ne reconnaît donc aucune légitimité aux supposées autorités panaméennes ni à ceux qui prétendent représenter ici le Panama.

Je vous demande de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Commission au titre des pouvoirs des délégations à la quarante-sixième session.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma très haute considération.

Le Vice-Ministre des relations extérieures  
de la République de Cuba, chef de la délégation cubaine

(Signé) : Raúl Roa Kouri